

Compte-rendu de la réunion des professeurs documentalistes du bassin de Nîmes

16/02/2016 au lycée Hemingway

Coordonnateurs de bassin : Aurélia Monfermé, Géraldine Gosselin

Sur les 61 personnes convoquées, 45 étaient présentes.

1. Présentation de la journée

Cf. [Ordre du jour](#)

2. Présentation des nouveaux collègues arrivant dans le bassin

dont Nicolas Bureau au Canopé du Gard et Jean-Luc Lejeune du collège de Bigot qui prend le secrétariat de la séance.

3. Candidature(s) pour prendre la coordination de bassin

Olivier Terrades du lycée Charles Gide à Uzès se propose. Il remplacera Aurélia Monfermé à la rentrée 2016.

4. Informations académiques, actualités, inspection

Informations présentées par Géraldine Gosselin, ponctuées d'interventions des participants.

L'inspection EVS

Nouvel arrivé : M. Frédéric Blasco, ancien IPR de sciences physiques, ancien directeur académique adjoint de Moselle. Il vient renforcer l'équipe EVS et s'occupera des professeurs documentalistes sur l'académie.

Les IPR se partagent les personnels et les secteurs pour l'inspection

M. Lisle : chef d'établissement et Gard-Lozère

M. Combes : CPE et Aude-PO

M. Blasco : Doc et Hérault

M. Blasco a la volonté de redynamiser la documentation dans l'académie.

- Création d'un cercle d'études
- Formation : les prof docs de collège vont avoir 2 jours de formation disciplinaire autour de la réforme au mois de mai.
- Formation : les profs docs de lycée auront des formations obligatoires sur l'année 2016-17

Concernant les inspections, les inspecteurs EVS ne pourront inspecter que les collègues qui prétendent à la hors-classe soit 10e et 11e échelons.

Point + : Un IPR qui s'occupe de nous et qui a conscience de notre rôle pédagogique

Point - : nous continuons d'être intégré à la vie scolaire puisqu'il est toujours prévu de nous réunir avec les CPE lors d'une prochaine journée inter-catégorielle.

Les collègues abordent les retards d'inspection. La situation des collègues du bassin est dramatique. Les entrants témoignent que dans les autres académies il n'y a pas de telles situations et que les professeurs documentalistes sont inspectés tous les 5-6 ans en dernière limite. Malgré de régulières demandes, les collègues ne sont pas inspectés, une collègue précise qu'elle n'a pas été inspectée depuis 22 ans. Une certaine exaspération ressort de cette discussion : pas de possibilité d'avancement dans les carrières, inégalité de traitement avec les autres professeurs de discipline, manque de considération de la part du corps d'inspection.

Les collègues demandent la mise en place d'une enquête pour avoir des données objectives et chiffrées sur le bassin. Suite à cette demande une enquête en ligne est mise en place.

Sur les ORS (Obligations Réglementaires de Service)

Décret 20.08.2014 et circulaire du 29.04.2015

"Ce service peut comprendre, avec accord de l'intéressé, des heures d'enseignement. Chaque heure d'enseignement est décomptée pour la valeur de deux heures pour l'application du maximum de service prévu à l'alinéa précédent" soit 30 heures.

M. Blasco ne se prononce pas. Il attend un texte qui devrait encadrer ce décret sauf que la circulaire d'application est sortie. Les textes devraient donc s'appliquer même si se pose le problème du manque de personnel pour assurer l'ouverture des CDI. Le texte n'a pas été accompagné de création de postes alors que les professeurs documentalistes sont en majorité seul dans les établissements scolaires.

Remarque d'un collègue en LP, le texte aborde l'AP et les TPE mais pas les CCF.

Mme Gosselin invite les collègues à consulter l'enquête de l'APDEN sur les services d'enseignement et l'application des textes sur les ORS.

<http://www.apden.org/Les-professeurs-documentalistes-et-388.html>

5. Thématique du jour : l'EMI

Cf. fichier Références EMI

L'EMI a été choisie l'année dernière lors de la journée de bassin.

C'est un thème d'actualité puisque le lien entre EMI et professeur documentaliste existe dans les textes depuis la parution du référentiel métiers en 2013.

L'EMI est la grande nouveauté de la loi d'orientation pour nous. Nous avons mis tous nos espoirs sur l'EMI qui nous aurait permis d'avoir une reconnaissance de notre rôle pédagogique. Finalement, l'EMI est dispersée dans le programme des disciplines.

Après les attentats des 7,8,9 janvier 2015, Najat Vallaud –Belkacem prononce un discours lors de la "Grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République" où elle en appelle aux professeurs documentalistes.

Dernièrement, notre ministre a rappelé notre rôle lors de la journée d'étude "Réagir face aux théories du complot", 09/02/2016.

C'est dans ce cadre que nous avons souhaité inscrire la journée dans une thématique EMI avec une problématique autour des médias collégiens ou lycéens. Nous avons considéré ces médias comme de nouveaux moyens d'expression des élèves pour qu'ils développent un regard critique sur la société dans laquelle ils vivent.

6. Le droit et les médias des collégiens et lycéens : Intervention d'Alain Pinol et de Frédérique Belan

Cf. Diaporama et documents joints

[Formation des professeurs-documentalistes](#)

[Droits individuels et collectifs des lycéens](#)

[Sitographie : comment créer un média au collège ou au lycée ?](#)

7. Ateliers

atelier 1 (webradio) : 9 inscrits

atelier 2 (webtv): 8 inscrits

atelier 3 (blog) : 5 inscrits

atelier 4 (web2) : 17 inscrits

[Cf. compte-rendu des différents ateliers](#)

8. Compte-rendu des ateliers et clôture de la journée